

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CANTON D'AILLY SUR NOYE
COMMUNE DE PROUZEL
80160

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 23 mai 2022

Convocation : 17 mai 2022
Compte rendu du : 24 mai 2022

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE

Absents excusés : Madame Caroline LECAT, Monsieur Olivier SAILLARD

Absent non excusé : Monsieur Loïc BACQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Rappel des points évoqués lors du dernier conseil
- 2- Elections législatives : tenue des bureaux de vote
- 3- Pot d'accueil des nouveaux habitants
- 4- Commission Fêtes : 14 juillet et Fête du Village
- 5- Point sur l'acquisition du terrain de Noriap
- 6- Point sur le SIAVS
- 7- Rapport de délibérations
- 8- Subvention à l'Union Nationale des Combattants Plachy-Prouzel
- 9- AJOUT : Admission en non-valeur
- 10- AJOUT : Publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants
- 11- Création d'un emploi permanent pour le poste d'Agent Postal Communal
- 12- Aménagements communaux
- 13- DIVERS

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour et de changer l'intitulé d'un point existant :

- Admission en non-valeur
- Publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants
- Création d'un emploi permanent pour le poste d'Agent Postal Communal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour et le changement d'intitulé.

1- **Rappel des points évoqués lors du dernier conseil**

Un point sera dorénavant fait à chaque conseil sur le compte rendu du conseil précédent, ce qui permettra de constater l'avancée des sujets ou de faire un point sur des actions passées.

2- **Elections législatives : Tenue des bureaux de vote**

Madame le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin de 8h00 à 18h00 à la mairie et remercie les conseillers pour leur implication car ce sera la troisième fois qu'ils tiendront les bureaux de votes depuis le début de l'année. Les administrés bénévoles qui ont aidé à tenir les bureaux de vote ont été invité au pot d'accueil des nouveaux habitants en remerciement.

3- **Pot d'accueil des nouveaux habitants**

Suite aux conditions sanitaires des dernières années, l'accueil des nouveaux habitants qui se faisait traditionnellement lors des vœux du maire en début d'année n'a pu se faire. Il a donc été décidé d'inviter cette année exceptionnellement tous les nouveaux habitants arrivés sur Prouzel depuis 2020 ce qui implique 32 familles. Le pot d'accueil se déroulera le vendredi 10 juin de 19h à 20h30 sous le préau de l'école et sera l'occasion de présenter les membres du conseil municipal, les agents et les associations.

Madame le Maire indique que l'accueil des nouveaux habitants se fera dorénavant entre les mois de mai et juin de l'année suivante.

4- **Commission fêtes : 14 juillet et Fête du village**

Madame le Maire rappelle que tous les membres du conseil sont invités à participer aux réunions d'organisation et de préparation des fêtes.

Pour le 14 juillet, une première réunion a eu lieu pour parler des différentes activités à organiser (défilé de vélo, jeux picards, tombola, repas, buvette...). Mme le Maire remercie Mr Dominique Bellet et Mme Josiane Thierry pour s'être renseignés sur des jeux picards.

Pour la fête de village le 17-18 septembre, il est rappelé que le matériel a été réservé auprès de la CC2SO, ainsi que la rôtisserie CARLU, et qu'il faut rapidement répondre aux forains.

Au vu des discussions engagées, une réunion consacrée exclusivement à l'organisation des deux fêtes se tiendra prochainement entre les membres du conseil et les membres du comité des fêtes.

5- **Point sur l'acquisition du terrain de NORIAP**

Le 12 mai 2022, Madame le Maire a signé l'achat définitif à la NORIAP du terrain AB83 d'une contenance de 83 a 14 ca avec l'ensemble immobilier existant.

La commune a aussi signé une convention de transfert de maîtrise ou co-maîtrise d'ouvrage avec AMSOM HABITAT pour l'ensemble de l'opération.

Le site a été assuré sur l'assurance de la commune. Des panneaux seront placés sur le site pour le déclarer zone dangereuse et en interdire l'accès.

6- **Point sur le SIAVS**

Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion de réception de travaux a eu lieu avec le SIAVS et le directeur de la SADE. Il a été constaté dans le village que plusieurs boîtes de raccordement devront être reprises et solidifiées au sol. De plus la SADE devra nettoyer le dépôt de matériel à côté de l'ASA rue du Stade. Une question reste en attente concernant le gravillonnage entre la place du Général de Gaulle et le début de la rue Ernest Cauvin. Des photos devront être prises pour vérifier le ruissellement des eaux.

Une quarantaine de maisons de Prouzel ne sont pas encore raccordées à l'assainissement et un courrier sera prochainement envoyé pour rappeler l'obligation de se raccorder dans les deux ans sous peine d'amende.

7- Rapport de délibérations

Madame le Maire informe que le contrôle de légalité de la Préfecture a fait deux courriers à la mairie les 8 et 15 avril pour que le conseil municipal puisse rapporter les délibérations suivantes :

- Rapport de la Délibération 06/2022 du 24 février 2022 : Délégations aux Adjoints
 - o **Délibération n°**
 - o La Préfecture informe que seul le maire est compétent pour déléguer ou retirer certaines fonctions à ses adjoints ou conseillers municipaux. Le conseil municipal est quant à lui compétent pour élire le maire et ses adjoints. La délégation aux adjoints doit donc se faire par arrêtés individuels pour les fonctions consenties tout en précisant l'ordre de priorité entre adjoints. Le conseil municipal rapporte donc sa délibération du 06/2022 du 24 février 2022 car il ne peut déléguer les compétences du maire à un adjoint.
 - o **Le conseil accepte à l'unanimité**

- Rapport de la Délibération 08/2022 du 24 février 2022 : Délégués au SIAVS
 - o **Délibération n°**
 - o La délibération nomme 3 délégués titulaires et la Préfecture informe qu'il faut aussi nommer 3 délégués suppléants soit :
 - Délégués Titulaires au SIAVS : Nathalie Pizzaferrri, Audouin de l'Epine, Thibault Dreue
 - Délégué Suppléants au SIAVS : Yannick Decoster, Matthieu Dacheux, Arnaud Thierry
 - o **Le conseil accepte à l'unanimité**

- Rapport de la Délibération 10/2022 du 24 février 2022 : Délégués à TRINOVAL
 - o **Délibération n°**
 - o Le 24 février 2022 le conseil municipal a délibéré comme lors du conseil municipal du 9 juin 2020 (Délibération 22/2020) pour nommer deux délégués à TRINOVAL. Le conseil est maintenant informé par la Préfecture que c'est à la CC2SO d'élire les délégués et non pas au conseil municipal. Le conseil municipal rapporte donc maintenant sa délibération 10/2022 du 24 février 2022 puisque portant sur un domaine de compétence qui ne lui appartient pas.
 - o **Le conseil accepte à l'unanimité**

8- Subvention à l'Union Nationale des Combattants Plachy-Prouzel

Délibération n°

L'Union Nationale des Combattants de Plachy-Prouzel est l'association qui se charge à chaque commémoration du 8 mai et du 11 novembre de se déplacer avec les Portes Drapeaux et les anciens combattants aux monuments aux morts de Fossemanant, Plachy et Prouzel pour honorer les soldats décédés lors des deux grandes guerres.

Madame le Maire remercie Mr Sylvain Treboutte, agent communal, qui a bénévolement accepté d'être le nouveau porte-drapeau de Prouzel suite au décès de Mr Jean-Claude Bourlet.

Madame le Maire propose maintenant au conseil de délibérer sur le montant d'une subvention à accorder à l'association.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité une subvention d'un montant de 25 euros.

9- Admission en non-valeur

Délibération n°

Madame le Maire présente le document de non-valeur transmis par la Trésorerie au budget eau pour un montant de 13.11 euros (faible montant de titres non recouvrer). Il est nécessaire de prendre une Décision Modificative pour cette demande d'admission et non-valeur de ces produits.

L'assemblée accepte cette DM et cette demande de non-valeur

10- Publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants

Délibération n°

Le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris pour toutes les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance 2021-1310 et décret 2021-1311 du 7 octobre 2021). La dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun, néanmoins à titre dérogatoire les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir par délibération entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Considérant que la commune de Prouzel n'a pas encore de site internet, et considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicités des actes tout en facilitant l'accès à l'information de tous les administrés, Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

- ✓ Publicité par affichage : panneaux d'affichage devant l'école primaire rue du Général Leclerc
- ✓ Publicité par publication papier : en mairie sur simple demande
- ✓ Publicité sous forme électronique : dès que le site internet de la commune sera disponible

Madame le Maire rappelle que le choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

11- Création d'un emploi permanent pour le poste d'Agent Postal Communal

Délibération n°

Madame le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Poste pour L'Agence Postale Communale de Prouzel le 13 mai 2016 d'une validité de 9 ans, reconductible une fois.

Il est rappelé que l'APC de Prouzel est en service depuis juin 2007 et est actuellement ouverte le lundi (15h00-18h30), mercredi (15h00-18h00), jeudi (9h30-12h30), vendredi (15h00-18h00), samedi (9h30-12h30) pour les produits et services postaux, les services financiers et prestations associées. Prouzel est le seul village avoisinant à proposer les services d'une APC.

Il est maintenant demandé au conseil municipal de délibérer sur la création à compter du 1^{er} août 2022 d'un poste permanent au tableau des effectifs en tant qu'Agent Postal Communal dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 15h30 hebdomadaire.

Cet emploi est occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat pour assurer les missions d'agent administratif dans une agence postale. Le contrat renouvelable par reconduction expresse ne pouvant excéder 6 ans doit être reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets 2019-1414 du 19 décembre 2019 et 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} mai 2022, l'indice minimum de traitement des agents publics est relevé au niveau du Smic. L'indice de rémunération minimum est donc Indice Brut 382 / Indice Majoré 352.

Le conseil accepte à l'unanimité.

12- Aménagements communaux

Madame le Maire propose de reporter ce point à un prochain conseil.

DIVERS

- Une enquête publique présentée par la SAS SAE 80 en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saleux, sera organisée du 21 juin au 19 juillet à la mairie de Saleux. Prouzel a procédé à l'affichage en mairie et au panneau d'affichage. Le conseil municipal devra se réunir pour délibérer entre le 21 juin et au plus tard le 3 août.
- Communication à Prouzel : L'édition d'été du journal de Prouzel doit être préparée et il est demandé aux conseillers de participer à l'élaboration du journal. Un rendez-vous va être pris avec Somme Numérique pour la création d'un site internet avec la base sur laquelle Mme Blanche de l'Épine avait déjà travaillé. Mme Blanche de l'Épine annonce que la page Facebook 'journal de Prouzel' compte maintenant 308 abonnés.
- Remerciements du Souvenir Français et de Mr Salon pour le club de tennis Plachy-Prouzel pour les subventions accordées.
- Retour sur le voyage d'école des classes de Mme Rose et Mme Rosant à l'école de Plachy : carte de remerciement envoyée par les enfants. Les maitresses ont proposé un diaporama de photos à l'école pour les parents, enfants et les communes.
- L'enseignante Mme Gruitz-Fritz a travaillé avec sa classe sur un courrier aux aînés. Les enfants devaient écrire une lettre à un aîné du village en travaillant la présentation d'une enveloppe et de la lettre. Les enfants espèrent des réponses en retour. Les courriers transitent par la mairie pour ne pas divulguer les adresses.
- Le Mur de grimpe est installé à l'école. Les tapis livrés à l'origine vont être changé pour des tapis plus épais. Mme Gruit-Fritz est très impliquée dans ce projet et une réunion est prévue avec l'inspectrice. Un dossier de demande de subvention a été déposé.
- La CC2SO a élagué des arbres de la Coulée Verte donnant sur des propriétés de l'enclos des rosiers. Dans l'ensemble les bucherons ont essayé de respecter les consignes données par les administrés concernés mais n'ont pas toujours pu respecter les souhaits à cause de l'environnement.
- Une nouvelle association de pétanque est en cours de création : l'association pétanque du Val de Selle avec comme président Mr David Haleine de Plachy qui s'occupe aussi du Basket. L'association donnera des cours de pétanque sur le terrain de Prouzel le mercredi de 18h30 à 20h30. Ils sont conscients de devoir limiter le bruit et de ne pas stationner sur la coulée verte. L'association demande à la mairie de pouvoir entourer le terrain avec des bastaings de bois et de participer à l'achat du matériel. Une réflexion doit être prise car l'emplacement est aussi utilisé pendant la fête du village.
- L'association de Pêche avec son président Frédéric Joly procédera à un nettoyage du marais le samedi **11 juin**. Bénévoles équipés sont les bienvenus.

- Une course pédestre et de vélo passera par Prouzel le **12 juin** rue de la Gare – Place du Général de Gaulle – Rue du stade ; c'est la Christo Bike organisée par l'association les Blaireaux de Picquigny
- L'association du Foot organise un tournoi sixte le dimanche **19 juin**.
- ENEDIS prévient d'une coupure de courant pour l'entretien du réseau électrique le **30 juin** en matinée qui concerne principalement la rue de l'Eglise, de Taisnil, Impasse de la Mairie et rue du Général Leclerc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX	J. THIERRY	L. BACQUET ABSENT
D. BELLET	Y. DECOSTER	C. DUCATEL	T. DREUE	C. LECAT ABSENTE
A. DE L'EPINE	B. DE L'EPINE	O. SAILLARD ABSENT	B. VANHUSE	A. THIERRY